

Délibération n° CM-2024-12-001

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 19 décembre 2024 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilles LURTON, Le Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 13 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

Membres présents : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, Mme Sophie LEPRIZÉ, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSSES, Mme Tiphaine RENARD, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, M. Arthur BUSNEL, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Caroline CRANCE, Mme Sophie DANINO-SOISSON, M. Armel DE LESQUEN, Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT, M. Emmanuel FEIGE, M. Pascal FLAUX, M. Jacques HARDOIN, Mme Anna JOURNÉ, M. Frédéric LAMBERT, Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ, M. Florian LEMÉE, M. Johann LEUX, M. José LOBATO-PINTO, M. Hubert SENE, Mme Pierrette TRONEL, M. Yann-Erwan TURCAS, Mme Sophie BEAUDOUT, Mme Anne-Claire CLAVIER, Mme Anne LE GAGNE, M. Victor RICHARD, Mme Rozenn SAGET

Absent : M. Florian BIGAUD

Pouvoirs :

Mme Céline ROCHE à Mme Isabelle DUPUY

M. Serge BESSEICHE à M. Jean-Virgile CRANCE

Mme Clarisse BÉCHU à Mme Caroline DESQUESSSES

Mme Annie CAILLIBOTTE à Mme Tiphaine RENARD

Mme Catherine KRAUSS à Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ

Mme Sophie LAUDE à Mme Pierrette TRONEL

Mme Anne-Laure MOREAU à Mme Florence ABADIE

M. Edouard VAURY à Mme Rozenn SAGET

Secrétaire de séance : Arthur BUSNEL

1 - BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur BELLOIR

Le vote du budget primitif est **l'acte majeur** par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année.

Le budget 2025 doit permettre de mettre en œuvre les politiques publiques de la municipalité présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Il s'inscrit dans un contexte législatif incertain marqué par un projet de loi de finances qui connaît de nombreuses modifications lors de la discussion parlementaire et dont le contenu définitif n'est pas connu à la date de rédaction de cette délibération.

Il a été tenu compte dans l'élaboration de ce budget des mesures pour lesquelles il est possible d'estimer l'impact sur nos recettes (- 350 000 € pour la modification du périmètre et du taux du FCTVA) et nos dépenses (+ 725 000 € pour la hausse de la cotisation de la CNRACL de 4 points prévue par le projet de loi de financement de la sécurité sociale).

En revanche, la création d'un fonds de réserve (ou fonds de précaution) dont les modalités de calcul demeurent incertaines n'a pas pu être prise en compte au moment où nous votons le budget primitif.

Malgré les fortes contraintes que l'Etat fait peser sur nos finances, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique ambitieuse d'investissements, respectueuse de l'environnement, qui se traduit par les projets suivants :

- Le Musée Maritime avec la fin de la construction des réserves, l'acquisition d'un nouveau site et les études de programmation.
- La poursuite de la restauration du domaine de la Briantais.
- Un effort important en faveur des équipements sportifs : études pour la salle de gymnastique du complexe Henri Lemarié et début de construction de la salle de la Découverte.
- La déclinaison du plan vélo avec les voies vertes Patton / Balue, des Talards ou rue Roger Mette.
- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (voirie, effacements de réseaux, espaces verts, plantation d'arbres...).
- Les opérations d'aménagement urbain dont le nouveau programme national de rénovation urbaine, les secteurs de Rocabay, des Talards, de la Fontaine aux Pèlerins, Etrier-Marville...
- La réhabilitation de la cale de Rochebonne.
- Les travaux dans les écoles et les crèches.
- Les travaux de couverture de l'Hôtel de Ville.

Afin de financer ce programme d'investissement, la Ville recherche activement des subventions auprès de ses partenaires et met tout en œuvre pour préserver son autofinancement.

Le rapport ci-dessous détaille très précisément le projet de budget 2025.

L'article L2312-3 du CGCT stipule que les budgets des communes de plus de 10 000 habitants sont votés soit par nature, soit par fonction. La Ville de Saint-Malo vote son budget par nature avec une modalité de vote par chapitre.

A l'occasion du vote du budget, l'instruction budgétaire et comptable M57 permet au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Il est proposé de retenir le maximum de 7,5 % sachant que le règlement budgétaire et financier vient préciser les modalités d'application de ce type de virement de crédits.

Le Budget Primitif 2025 se compose du budget principal et de deux budgets annexes, avec la suppression du budget du port qui interviendra après la clôture de l'exercice 2024.

Comme il est voté en décembre, le BP 2025 du budget principal et des budgets annexes ZAC et Palais du Grand Large ne comprend ni la reprise des résultats 2024, ni les restes à réaliser. Cette reprise s'effectuera en cours d'année 2025 par le vote d'un budget supplémentaire.

Globalement, tous budgets confondus, les dépenses augmentent de + 2,9 % (+ 4,0 % sans le port). Cette hausse est principalement portée par le budget principal et, dans une moindre mesure, par le budget annexe des ZAC.

Budget	Norme comptable	BP 2024	BP 2025	Taux d'évolution
Fonctionnement		99 877 190 €	100 811 645 €	0,9 %
Budget Principal Ville	M57	86 358 748 €	88 968 517 €	3,0 %
Budget ZAC	M57	11 379 472 €	11 200 118 €	-1,6 %
Budget Port	M4	1 533 570 €	- €	-100,0 %
Budget PGL	M4	605 400 €	643 010 €	6,2 %
Investissement		51 319 214 €	54 819 033 €	6,8 %
Budget Principal Ville	M57	42 590 455 €	45 214 684 €	6,2 %
Budget ZAC	M57	8 131 159 €	9 169 349 €	12,8 %
Budget Port	M4	72 000 €	- €	-100,0 %
Budget PGL	M4	525 600 €	435 000 €	-17,2 %
Total général		151 196 404 €	155 630 678 €	2,9 %

BUDGET PRINCIPAL

Le volume total du budget principal s'élève à **134 183 201 €** répartis comme suit :

Budget principal	BP 2024	BP 2025	Evolution
Section de fonctionnement	86 358 748,00 €	88 968 517,00 €	+ 3,0 %
Section d'investissement	42 590 455,00 €	45 214 684,00 €	+ 6,2 %
Total	128 949 203,00 €	134 183 201,00 €	+ 4,1 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolut° en %	Poids en % 2025
Atténuations de charges	261 050 €	207 550 €	- 20,5 %	0,2 %
Produits des services et du domaine	7 852 448 €	8 478 761 €	8,0 %	9,5 %
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	10 819 000 €	10 809 100 €	-0,1 %	12,2 %
Fiscalité locale	50 820 980 €	52 517 030 €	3,3 %	59,0 %
Dotations, subventions et participations	14 592 260 €	14 770 162 €	1,2 %	16,6 %
Autres produits de gestion courante	1 539 090 €	1 430 549 €	-7,1 %	1,6 %
Recettes de fonctionnement courantes	85 884 828 €	88 213 152 €	2,7 %	99,2 %
Produits financiers	10 000 €	15 000 €	50,0 %	0,0 %
Produits exceptionnels	7 000 €	125 100 €	n.s.	0,1 %
Reprise sur provisions		100 000 €	n.s.	0,1 %
Recettes réelles de fonctionnement	85 901 828 €	88 453 252 €	3,0 %	99,4 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	456 920 €	515 265 €	12,8 %	0,6 %
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	86 358 748 €	88 968 517 €	3,0 %	100,0 %

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de + 3,0 % (+ 3,8 % en 2024), principalement grâce aux recettes fiscales et aux produits des services.

1.1. La fiscalité (chapitres 73 et 731 : 63 326 130 €)

La fiscalité se divise en deux chapitres : le chapitre 73 regroupe la fiscalité reversée (principalement par l'agglomération) et le chapitre 731 comprend la fiscalité locale (les taxes perçues par la commune).

Dans leur ensemble, les recettes fiscales progressent de 2,7 % et peuvent se décomposer ainsi :

- La fiscalité directe communale (71 %) qui progresse de 3,8 %.
- La fiscalité indirecte communale (12 %) en légère hausse de 0,5 %.
- La fiscalité reversée (17 %) qui reste stable (- 0,1 %).

1.1.1. La fiscalité directe

Depuis 2021, la Ville a pris acte du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (19,90 %) qui est venu s'ajouter au taux communal (26,13 %) pour aboutir au nouveau taux (46,03 %).

Dans la mesure où le produit généré par ce taux était supérieur à celui d'avant la réforme, un coefficient correcteur vient chaque année réduire le produit de la taxe foncière d'un peu moins de 7 % (soit une réduction d'environ 2,8 M€ en 2025).

La Ville a instauré une majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 45 % par une délibération du 21 septembre 2023. Le produit de cette majoration est estimé entre 2,2 et 2,3 M€ en 2025.

La législation en vigueur prévoit une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à hauteur de l'inflation constatée fin novembre. Cet indicateur n'était pas connu à la date de bouclage du budget mais il a été retenu le chiffre de + 1,5 % correspondant au dernier chiffre publié fin octobre par l'INSEE de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Concernant les variations « physiques » des bases, les prévisions ont été différenciées suivant les types de locaux :

- Evolution des bases physiques de la taxe foncière sur les logements (en prenant en compte les retours à impositions après exonération) : + 1,4 %.
- Valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels : + 1 %.
- Evolution des bases des établissements industriels : + 2 %.

Ainsi, le produit prévisionnel pour chacune des taxes est le suivant :

Taxes	BP 2024	BP 2025	Ecart / BP 2024 en €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6 928 000 €	7 330 000 €	+ 402 000 €
Taxe sur le foncier bâti	36 200 000 €	37 450 000 €	+ 1 250 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	211 000 €	220 000 €	+ 9 000 €
TOTAL	43 339 000 €	45 000 000 €	+ 1 661 000 €

Le fonds de réserve ou fonds de précaution

L'article 64 du projet de loi de finances prévoit la création d'un fonds de réserve qui serait alimenté par un prélèvement sur les impositions des communes, des EPCI, des départements et des régions dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

Ce prélèvement serait conditionné au dépassement en 2024 d'un « solde de référence » des administrations publiques locales déterminé au niveau national par arrêté du Ministre du Budget. En cas de dépassement constaté, un prélèvement serait opéré entre les collectivités concernées au prorata de la somme de leurs ressources nettes avec un montant plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

De multiples exonérations sont prévues : certaines communes éligibles aux dotations de solidarité urbaine ou rurale, les EPCI non contributeurs au FPIC ou éligibles à la dotation de péréquation, les 20 premiers départements concernés par l'indice de fragilité sociale...

Compte tenu de toutes les incertitudes liées à cette mesure (vote de la loi de finances, parution de l'arrêté, publication du solde des administrations publiques locales, détermination des modalités exactes de calcul...), elle n'a pas été intégrée au budget primitif mais le sera lors du vote du budget supplémentaire.

En tout état de cause, si la Ville doit être impactée, son prélèvement serait plafonné à 1,7 M€. Budgétairement, il est probable que cela se traduise, non pas par une baisse de la recette fiscale mais plutôt par une atténuation de produits (chapitre 014 en dépenses).

1.1.2. La fiscalité indirecte

Elle se décompose comme suit :

Taxes	BP 2024	BP 2025	évolution
Taxe additionnelle droits de mutation	4 200 000 €	4 200 000 €	0,0 %
Taxe sur la conso finale d'électricité	1 250 000 €	1 275 000 €	2,0 %
Droits de place	456 200 €	456 250 €	0,0 %
Prélèvement sur produit des jeux	1 200 000 €	1 200 000 €	0,0 %
Taxe locale sur la publicité extérieure	300 000 €	300 000 €	0,0 %
Autres impôts locaux ou assimilés	45 780 €	55 780 €	21,8 %
Total fiscalité indirecte	7 451 980 €	7 487 030 €	0,5 %

Les prévisions sont en hausse de + 0,5 %.

Les droits de mutation suivent les évolutions du marché immobilier et sont donc particulièrement volatils. Après avoir atteint un niveau record en 2022 (5,6 M€), ils ont connu une baisse de -24 % en 2023 pour atteindre 4,3 M€. Une stabilité est constatée dans les encaissements des 10 premiers mois de 2024, permettant d'anticiper une recette conforme à celle du BP (4,2 M€). C'est donc ce même montant qui a été retenu pour la prévision 2025.

Le produit des jeux du casino est stable cette année, ce qui permet de reconduire la prévision à 1,2 M€.

L'évolution de la taxe sur l'électricité est estimée à 2 %.

Les droits de place et la taxe locale sur la publicité extérieure devraient connaître des montants similaires à ceux de 2024.

Les autres impôts locaux sont constitués des redevances de stationnement des taxis et des droits de la Sainte-Ouine.

1.1.3. La fiscalité reversée

Taxes	BP 2024	BP 2025	évolution
Attribution de compensation	9 690 000 €	9 690 000 €	0,0 %
Dotation de solidarité communautaire	1 059 000 €	1 059 100 €	0,0 %
Reversement du prélèvement sur les paris hippiques	70 000 €	60 000 €	-14,3 %
Total fiscalité reversée	10 819 000 €	10 809 100 €	-0,1 %

L'attribution de compensation (AC) versée par Saint-Malo Agglomération devrait rester stable à 9 690 000 € en 2025.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est prévue pour un montant de 1 059 100 € conformément aux derniers chiffres communiqués par l'agglomération.

Depuis 2023, la fiscalité reversée fait l'objet d'un chapitre budgétaire dédié comprenant, outre l'AC et la DSC, le reversement issu des paris hippiques. Ce dernier était auparavant perçu sur le même compte que le produit des jeux du casino.

1.2. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74 : 14 770 162 €)

Ce chapitre est en hausse de 1,2 %.

Dotations	BP 2024	BP 2025	Evolution en €
Dotation forfaitaire	8 681 000 €	8 749 000 €	68 000 €
Dotation nationale de péréquation	1 482 000 €	1 444 000 €	-38 000 €
Sous-total DGF	10 163 000 €	10 193 000 €	30 000 €
Compens. perte de taxe addit. droits mutations	10 000 €	10 000 €	0 €
Etat - Compens.exon. des taxes foncières	1 920 000 €	2 000 000 €	80 000 €
Etat - Compens.exon. des taxes d'habitation	137 000 €	203 000 €	66 000 €
Sous-total compensations fiscales	2 067 000 €	2 213 000 €	146 000 €
FCTVA	110 000 €	- €	-110 000 €
Dotation générale de décentralisation	6 600 €	- €	-6 600 €
Subventions département	192 000 €	180 333 €	-11 667 €
Subventions Sécurité sociale	1 791 710 €	1 878 829 €	87 119 €
Dotation de recensement	10 000 €	10 000 €	0 €
Dotation pour les titres sécurisés	70 500 €	70 500 €	0 €
Autres dotations et participations	181 450 €	224 500 €	43 050 €
Total dotations et participations	14 592 260 €	14 770 162 €	177 902 €

Depuis que la ville ne perçoit plus la dotation de solidarité urbaine, la DGF est constituée d'une dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation :

- Le montant notifié 2024 de dotation forfaitaire (8 748 784 €) sert de base à la prévision 2025. Selon la version initiale de la loi de finances, la dotation forfaitaire évoluera comme la population DGF avec l'application possible d'un écrêtement (la dernière fois que cet écrêtement a été appliqué en 2022, la commune n'avait pas été impactée).
- La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Sa prévision est diminuée de 38 000 € conformément au montant perçu en 2024.

La réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels a entraîné la création d'une dotation de compensation dont le montant perçu en 2024 (1,8 M€) est reconduit pour 2025. Viennent s'y ajouter les autres compensations de taxes foncières pour environ 0,2 M€

L'instauration de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires implique automatiquement la perte du produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette perte fait l'objet d'une compensation calculée sur la base du produit 2022, à savoir 0,2 M€.

Le projet de loi de finances prévoit également la suppression du FCTVA de fonctionnement (- 110 000 €).

Les subventions du département concernent le fonctionnement du conservatoire (170 000 €) et les crèches (10 333 €).

Les recettes de la CAF connaissent une progression de 4,9 % pour atteindre 1,89 M€, notamment grâce au financement des journées pédagogiques.

La dotation de recensement (10 000 €) et la dotation pour les titres sécurisés (70 500 €) sont reconduites au même niveau qu'en 2024.

Les autres dotations et participations sont un agrégat de plusieurs comptes regroupant les participations aux frais d'entretien des espaces verts des lotissements, les subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat), d'ALCOME (éco-organisme pour la réduction des mégots sur l'espace public) ou de l'Etat (DRAC, dispositif petit déjeuner, contrat de ville).

1.3. Les produits des services et autres produits de fonctionnement courant

1.3.1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 8 478 761 €)

Article	BP 2024	BP 2025	Evolution en €
7018 - Autres ventes de produits finis	42 000 €	42 000 €	0 €
70311 - Concessions dans les cimetières	180 000 €	230 000 €	50 000 €
70312 - Redevances funéraires	500 €	800 €	300 €
70321 - Droits de stationnement & location - voie publique	13 200 €	11 500 €	-1 700 €
70322 - Dts stationnement & location portuaire & fluviale	32 000 €	32 000 €	0 €
70323 - Redevances d'occupation domaine public	212 058 €	200 743 €	-11 315 €
70328 - Autres droits de stationnement et de location	659 000 €	705 000 €	46 000 €
70383 - Redevance de stationnement	1 780 000 €	1 990 000 €	210 000 €
70384 - Forfait de post-stationnement	450 000 €	700 000 €	250 000 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	212 725 €	117 000 €	-95 725 €
704 - Travaux	1 500 €	1 500 €	0 €
7062 - Redevances et droits des services culturels	413 360 €	344 360 €	-69 000 €
70631 - Redevances et droits des services sportifs	202 000 €	202 000 €	0 €
70632 - Redevances et droits des services de loisirs	10 470 €	13 800 €	3 330 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	486 170 €	480 753 €	-5 417 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires	2 073 700 €	2 436 800 €	363 100 €
706888 - Autres prestations de services	67 800 €	64 700 €	-3 100 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	22 025 €	22 525 €	500 €
70843 - Mise à dispo personnel facturée aux CCAS	394 900 €	263 865 €	-131 035 €
70846 - Mise à dispo personnel facturée à l'EPCI	47 600 €	47 800 €	200 €
70848 - Mise à dispo personnel facturée autres organismes	91 700 €	92 430 €	730 €
708721 - Remboursement de frais par les budgets annexes	180 851 €	190 240 €	9 389 €
70873 - Remboursement de frais par le CCAS	65 630 €	57 730 €	-7 900 €
70876 - Remboursement de frais par l'EPCI	56 994 €	67 050 €	10 056 €
70878 - Par des tiers	101 815 €	113 215 €	11 400 €
7088 - Autres produits d'activités annexes	54 450 €	50 950 €	-3 500 €
Total produit des services et du domaine	7 852 448 €	8 478 761 €	626 313 €

Ce chapitre progresse de 8,0 %, notamment grâce à un meilleur ajustement entre les réalisations et les prévisions budgétaires.

On peut ainsi souligner, dans cette catégorie, les recettes les plus significatives :

- ♦ 230 000 € au titre des concessions des cimetières et des columbariums.
- ♦ 200 743 € pour les redevances d'occupation du domaine public.
- ♦ 705 000 € au titre de la redevance fixe d'occupation du domaine public des parcs de stationnement en enclos (+ 46 000 €)
- ♦ 1 990 000 € pour les redevances de stationnement (+ 210 000 €).

- ♦ 700 000 € pour le forfait de post-stationnement (+ 250 000 €).
- ♦ 117 000 € pour les autres redevances et recettes qui comprennent notamment les occupations temporaires du domaine public des chantiers (100 000 €), les redevances du mobilier urbain ou encore les droits d'utilisation de la piste d'essais de la ZAC du Routhouan.
- ♦ Les droits d'entrées ou inscriptions relatifs aux services culturels : 344 360 €
 - dont 213 360 € au titre des inscriptions des familles, entrées des concerts ou participations des communes pour le conservatoire,
 - dont 73 000 € au titre des droits d'entrées du mémorial d'Alet et du manoir Jacques Cartier,
 - dont 58 000 € au titre des droits d'inscription à la médiathèque.
- ♦ Les droits d'entrée ou d'usage d'équipements sportifs : 202 000 €
 - Salles de sports : 152 500 €
 - Equipements de plein air : 49 500 €
- ♦ Les participations des familles pour les crèches : 480 753 €
- ♦ Les participations des familles pour la restauration scolaire (1 815 000 €), pour l'accueil et les centres de loisirs (612 000 €).
- ♦ Les recettes liées aux mises à disposition de personnel : 263 865 € provenant du CCAS, 47 800 € de Saint-Malo Agglomération et 92 430 € du COS et de Saint-Malo Sports Loisirs. Les recettes en provenance du CCAS diminuent notamment en raison des interventions moins importantes des services techniques dans les bâtiments du CCAS et de l'arrêt de certaines mises à disposition à la direction des politiques de la famille et de la parentalité.
- ♦ 190 240 € au titre des écritures inter-budgets : refacturation aux budgets annexes des frais d'administration générale (20 240 €) et remboursement des charges de personnel affecté aux budgets annexes (170 000 €).

1.3.2. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 1 430 549 €)

Les revenus des immeubles (870 309 €) comprennent les loyers (815 666 €) et les récupérations de charges auprès des locataires (54 643 €).

Les redevances des concessionnaires concernent principalement la DSP des campings avec une part fixe de 110 000 € et une part variable estimée à 80 000 €.

La redevance sur l'énergie hydraulique devrait logiquement diminuer (- 20 000 €) pour s'établir à 60 000 € en raison de son mode de calcul qui dépend du niveau de consommation électrique des 3 principaux sites de la ville avec un décalage de versement d'un an.

Parmi les produits divers de gestion courante, on retrouve principalement les récupérations de charges sur des biens communaux (157 790 €), les refacturations auprès des concessionnaires (remise en état des tranchées pour 43 000 €), la redevance d'occupation de l'hôpital (63 290 €), les emplacements de caravanes de la Sainte-Ouine (24 150 €), les remboursements suite à des dégradations de panneaux de signalisation (6 200 €), les ventes de petits matériels (5 000 €) ou encore les distributeurs de boissons (5 000 €).

Article	BP 2024	BP 2025	Evolution en €
752 - Revenus des immeubles	760 884 €	870 309 €	109 425 €
755 - Débits et pénalités perçus	300 €	300 €	0 €
756 - Libéralités reçues	150 000 €		-150 000 €
75813 - Redevances versées par les concessionnaires	164 850 €	191 200 €	26 350 €
75814 - Redevances sur l'énergie hydraulique	80 000 €	60 000 €	-20 000 €
7584 - Recouvrement sur créances admises en non-valeur	2 600 €	1 300 €	-1 300 €
75888 - Autres produits de gestion courante	380 456 €	307 440 €	-73 016 €
Total autres produits de gestion courante	1 539 090 €	1 430 549 €	-108 541 €

1.3.3. Les autres recettes (chapitres 042, 76, 77 et 78)

Le chapitre 76 correspond aux produits des dividendes perçus sur nos participations (15 000 €)

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) comprennent uniquement les mandats annulés sur exercices antérieurs qui se décomposent en deux parts : 10 000 € qui constituent une enveloppe habituelle et 115 100 € au titre du dégrèvement de la taxe foncière de l'hippodrome qui sera reversé à la société des courses.

Une reprise sur provision de 100 000 € est prévue pour un contentieux lié aux ressources humaines pour lequel la commune a obtenu gain de cause.

Sont inscrites au chapitre 042 les recettes suivantes : 180 000 € pour les travaux réalisés en régie, 50 000 € pour la gestion des stocks des certificats d'économie d'énergie et 285 265 € pour l'amortissement de certaines subventions d'équipement.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement augmentent de 3 %. La hausse des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à + 3,3 %.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolut° en %	Poids en %
Charges à caractère général	20 630 478 €	20 526 692 €	-0,5 %	23,1 %
Charges de personnel	46 176 064 €	48 048 264 €	4,1 %	54,0 %
Atténuations de produits	55 500 €	65 500 €	18,0 %	0,1 %
Autres charges de gestion courante	9 593 499 €	10 781 095 €	12,4 %	12,1 %
Charges financières	1 820 000 €	1 520 000 €	-16,5 %	1,7 %
Dépenses de fonctionnement courantes	78 275 541 €	80 941 551 €	3,4 %	91,0 %
Charges exceptionnelles	67 000 €	37 000 €	-44,8 %	0,0 %
Dotations aux provisions	515 000 €	500 000 €	-2,9 %	0,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	78 857 541 €	81 478 551 €	3,3 %	91,6 %
Virement à la section d'investissement	3 149 062 €	2 923 086 €	-7,2 %	3,3 %
Dotations aux amortissements	4 352 145 €	4 566 880 €	4,9 %	5,1 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	86 358 748 €	88 968 517 €	3,0 %	100,0 %

2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011 : 20 526 692 €)

Ce chapitre retrace les crédits alloués aux directions de la Ville pour leur fonctionnement quotidien. Ces dépenses connaissent une baisse de – 0,5 % par rapport au BP 2024.

Parmi les nombreux postes de charges composant ce chapitre, il convient de détailler les plus importants :

- Les contrats de prestations de services : 3 150 782 € dont le contrat de restauration scolaire (2 050 000 €), la rémunération du délégataire du stationnement (470 000 €), les achats de places dans les crèches privées (203 082 €), les prestations de traitements des nids de goélands, de gestion des animaux ou de dératisation... Il convient également de noter une prestation exceptionnelle de 120 000 € pour l'accueil du Tour de France.
- Les fluides représentent 2 765 650 € et connaissent une diminution importante (- 500 540 €), reflétant ainsi la baisse des tarifs de l'énergie mais aussi les efforts de sobriété effectués par la collectivité.
- Les achats de fournitures (entretien, petit équipement, administratives, scolaires, matériaux...) s'établissent à 2 071 004 € (+ 2,5 %)

- L'entretien des terrains (espaces verts et cimetières) : 1 842 300 € (+ 12,5 %)
- Les contrats de maintenance : 1 583 116 € (+ 440 725 € s'expliquant par une requalification de dépenses qui étaient jusqu'à présent considérées comme des frais d'entretien des bâtiments et des réseaux).
- Les locations immobilières : 921 360 € (dont 540 000 € pour la redevance domaniale des parkings en enclos et 140 700 € pour la Banque Alimentaire).
- Les frais de nettoyage des locaux : 689 520 € (+ 4,9 %)
- Les combustibles et carburants : 594 950 € (- 11,7 %)
- Les assurances : 423 020 € (+ 8,5 %)
- Les locations mobilières (matériels, véhicules...) : 348 800 € (- 9,8 %)
- L'entretien des bâtiments : 249 600 € (- 108 325 €)
- Les frais de télécommunications : 247 100 € (- 8,9 %)
- L'entretien de la voirie et des réseaux : 240 500 € (- 586 881 €)

2.2. Les charges de personnel (chapitre 012 : 48 048 264 €)

Le crédit total affecté aux richesses humaines atteint 48 048 264 €, en progression de 4,1 % par rapport aux prévisions 2024 (+ 1,87 M€).

La majorité de cette augmentation est liée à des mesures qui s'imposent à la collectivité, parmi lesquelles :

- La hausse du taux de la CNRACL : + 725 000 €
- La hausse du taux de l'URSSAF : + 180 000 €
- L'impact des contrats collectifs de prévoyance et de santé : + 86 100 €
- Les cotisations d'assurance statutaire (augmentation du point d'indice et du taux de cotisation) : + 14 125 €
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) et les avancements d'échelons.

Deux autres facteurs viennent également augmenter nos dépenses de personnel :

- La mise en place du nouveau RIFSEEP : + 550 000 €
- Le coût des services communs avec l'agglomération (informatique, droits des sols, Maison France Service) : + 286 800 €

2.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 10 781 095 €)

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 10 781 095 €, connaissent une hausse de 12,4 %.

Article	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
Bourses	40 000 €	14 000 €	-26 000 €	-65,0 %
Prix	6 000 €	6 000 €	0 €	0,0 %
Frais d'inhumation		15 000 €	15 000 €	
Indemnités de fonction	393 000 €	325 000 €	-68 000 €	-17,3 %
Frais de mission et de déplacement	10 000 €	10 000 €	0 €	0,0 %
Cotisations de retraite	54 000 €	48 000 €	-6 000 €	-11,1 %
Cotisations de sécurité sociale	112 000 €	100 000 €	-12 000 €	-10,7 %
Formation	3 000 €	3 000 €	0 €	0,0 %
Cotisations fonds de fin de l'allocation de fin de mandat	800 €	800 €	0 €	0,0 %
Créances admises en non-valeur	15 000 €	20 000 €	5 000 €	33,3 %
Créances éteintes	15 000 €	23 200 €	8 200 €	54,7 %
Autres contributions		1 300 €	1 300 €	
Autres contributions obligatoires	1 071 600 €	1 127 800 €	56 200 €	5,2 %
Subvention GFP de rattachement	17 000 €	0 €	-17 000 €	-100,0 %
Subvention budgets annexes	151 400 €	182 070 €	30 670 €	20,3 %
Subvention CCAS	1 913 000 €	2 505 000 €	592 000 €	30,9 %
Subvention à des entreprises	950 000 €	980 500 €	30 500 €	3,2 %
Subvention autres personnes de droit privé	4 332 190 €	4 568 811 €	236 621 €	5,5 %
Droits d'utilisation – informatique en nuage	3 000 €		-3 000 €	-100,0 %
Autres redevances pour concessions, brevets, licences...	309 559 €	574 514 €	264 955 €	85,6 %
Déficits sur opérations de gestion		100 €	100 €	
Autres charges diverses de gestion courante	196 950 €	276 000 €	79 050 €	40,1 %
Total	9 593 499 €	10 781 095 €	1 187 596 €	12,4 %

Les bourses concernent uniquement la jeunesse pour 14 000 € (les bourses culturelles ont été requalifiées en subventions).

Avec le passage en M57, les frais d'inhumation (15 000 €) font l'objet d'un compte dédié sur ce chapitre.

Les indemnités des élus s'établissent à 486 800 € et connaissent une baisse de -86 000 €.

Les prévisions des créances éteintes ou admises en non-valeur (43 200 €) sont en hausse de 13 200 €.

Les **autres contributions obligatoires** (1 127 800 €) comprennent principalement le forfait versé pour le fonctionnement des écoles privées.

La subvention d'équilibre au budget annexe Palais du Grand Large s'établit à 182 070 € et sera ajustée en cours d'année après la reprise des résultats 2024.

Les **subventions versées au CCAS** s'établissent à 2 505 000 € répartis ainsi :

- 76 000 € au titre du reversement d'une partie des concessions des cimetières.
- 515 000 € au titre des subventions aux associations à caractère social (montant stable).
- 1 516 000 € de subvention d'équilibre correspondant au montant ajusté en 2024 (BP + DM).
- 398 000 € venant compenser le transfert du SAAD à l'ADS de la Côte d'Emeraude.

Les subventions aux entreprises (980 500 €) concernent uniquement le délégataire des théâtres.

Enfin, les **subventions aux associations** s'élèvent à 4 568 811 € (+ 236 621 €). Les subventions ont été calculées au plus juste en prenant en compte les contraintes budgétaires et la situation financière des associations. L'évolution entre 2024 et 2025 s'explique principalement par trois facteurs :

- Le « rebasage » à hauteur de 177 071 € pour certaines associations culturelles qui avaient bénéficié pendant deux ans de la contribution à l'animation versée par le délégataire du casino (Festival de Musique Sacrée, Musique au Large, Route du Rock) ou qui avaient fait un effort exceptionnel en 2024 au regard de leur situation financière (AMAP).
- La réimputation en subventions des bourses aux projets culturels : 17 000 €
- L'augmentation de la subvention à l'USSM pour son équipe féminine : 29 000 €

Les dépenses relatives aux droits d'auteurs et aux droits d'usage des logiciels dont la Ville n'a pas acquis les licences s'élèvent à 574 514 €. Ce poste augmente fortement en raison du basculement d'environ 174 000 € qui étaient auparavant imputés sur le chapitre 011 ou en investissement (modifications déjà actées en DM1) et de la mise en place de nouveaux logiciels ou modules complémentaires pour 79 500 €.

Les autres charges de gestion courante (276 000 €) comprennent notamment l'indemnisation des places de parkings neutralisées à la demande de la ville pour les agents ou l'évènementiel (134 000 €) et le reversement à la société des courses du dégrèvement de taxe foncière (115 100 €).

2.4. Les charges financières (Chapitre 66 : 1 520 000 €)

Les charges financières sont évaluées à 1 520 000 € et sont en diminution de -16,5 % grâce à la baisse des taux d'intérêts et à la maîtrise de notre endettement.

Les charges financières se décomposent ainsi :

- Les intérêts des emprunts antérieurs à 2024 : 1 302 200 €
- Les intérêts des emprunts souscrits en 2024 : 221 000 €
- Une provision pour hausse des taux : 50 000 €
- Les intérêts de la ligne de trésorerie : 10 000 €
- Les intérêts courus non échus : - 63 200 €

2.5. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67 : 37 000 €)

Les dépenses exceptionnelles comprennent uniquement les titres annulés sur exercices antérieurs pour 37 000 €.

2.6. Les dotations aux provisions (Chapitre 68 : 500 000 €)

Les dotations aux provisions concernent uniquement la provision habituelle pour la Route du Rhum (500 000 €).

2.7. Les opérations d'ordre (chapitre 023 et 042)

Ces opérations correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant d'assurer le financement des investissements.

Les dotations aux amortissements et autres écritures d'ordre sont prévues pour un montant de 4 566 880 €.

Le virement à la section d'investissement atteint 2 923 086 € (3 149 062 € au BP 2024).

3. LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2025 s'établit à 60 070 993 €, en baisse de 50 633 € par rapport à l'année dernière.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours de la dette ainsi que la décomposition de l'annuité de la dette entre intérêts et remboursement du capital :

	Intérêts 6611	Capital	Annuité prévisionnelle	Encours au 1er janvier
BP 2025	1 520 000 €	7 116 000 €	8 626 000 €	60 070 993 €
BP 2024	1 810 000 €	7 184 000 €	8 994 000 €	60 121 626 €
BP 2023	1 526 000 €	7 646 000 €	9 172 000 €	58 285 307 €
BP 2022	766 000 €	7 660 000 €	8 426 000 €	58 945 114 €
BP 2021	858 800 €	7 375 000 €	8 195 038 €	62 318 797 €
BP 2020	982 000 €	8 282 500 €	9 227 604 €	64 600 914 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement au budget primitif 2025 s'élèvent à 45 214 684 €, soit un montant en hausse de 6,2 %.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution	Poids en %
20 - Immobilisations incorporelles	3 591 168 €	3 714 672 €	3,4 %	8,2 %
204 - Subventions d'équipement versées	985 575 €	1 037 931 €	5,3 %	2,3 %
21 - Immobilisations corporelles	7 446 900 €	19 338 750 €	159,7 %	42,8 %
23 - Immobilisations en cours	20 053 892 €	11 967 066 €	-40,3 %	26,5 %
Dépenses d'équipement brut	32 077 535 €	36 058 419 €	12,4 %	79,7 %
16 - Emprunts	9 184 000 €	7 616 000 €	-17,1 %	16,8 %
26 - Participations	- €	5 000 €		0,0 %
27 - Autres immobilisations financières	50 000 €	50 000 €	0,0 %	0,1 %
Dépenses réelles d'investissement	41 311 535 €	43 729 419 €	5,9 %	96,7 %
040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections	456 920 €	515 265 €	12,8 %	1,1 %
041 - Opérations patrimoniales	822 000 €	970 000 €	18,0 %	2,1 %
Total dépenses d'investissement	42 590 455 €	45 214 684 €	6,2 %	100,0 %

1.1. Les dépenses d'équipement brut

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses qui contribuent à accroître le patrimoine de la Ville : frais d'études, acquisitions de matériels, logiciels ou de terrains, travaux et subventions d'équipement... Les dépenses d'équipement sont prévues pour 36 058 419 € sur le budget principal, en augmentation de 12,4 % par rapport à 2024 (32 077 535 €).

Si l'on isole les crédits consacrés au musée maritime et à ses réserves (9,27 M€), les dépenses d'équipement s'élèvent à 26,79 M€.

Ces dépenses se répartissent comme suit, selon la nomenclature fonctionnelle M57 (affectation des dépenses par activité) :

➤ **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 15 470 467 €**

○ **Culture et patrimoine : 12,54 M€**

- Musée maritime : 9 273 200 € dont 1 198 200 € pour les réserves, 7 100 000 € pour l'acquisition de l'ENSM et 975 000 € pour les études de programmation du musée.
- La Briantais : 407 000 € pour le château (combles, études et travaux des façades).
- Remparts (rejointoiement, travaux d'étanchéité de la Grand' Porte) : 1 683 500 €
- Travaux dans la cathédrale (éclairage intérieur, diagnostic, lambris du baptistère et plan de sauvegarde des œuvres) et l'église de Paramé (traitement de la mérule) : 290 000 €
- Maison des Poètes (travaux de ravalement, vitraux et couverture) : 225 000 €
- Musées et archives (acquisitions et restaurations des collections, mobilier) : 121 200 €
- Médiathèque (contentieux relatif au ruban photovoltaïque, matériels, livres anciens, signalétique, numérisation des documents...) : 120 800 €
- Subvention d'équipement pour la rénovation du cotre corsaire « Le Renard » : 100 000 €
- Salle de musiques actuelles (travaux de désenfumage, subvention GER) : 99 360 €
- Chemin d'accès du Petit Bé (40 000 €) et consolidation de la fortification d'Alet (40 000 €).
- Restaurations de monuments historiques : 75 000 €
- Conservatoire (instruments de musique, matériels divers) : 40 800 €

○ **Sports et Jeunesse : 2,93 M€**

- Salle de sports de la Découverte (acquisition en VEFA) : 840 000 €
- Création d'une salle de gym dans le complexe Henri Lemarié (études) : 430 000 €
- Stades : 498 000 € dont Marville (couverture et réfection des courts de tennis, engazonnement du terrain annexe, aménagements paysagers), Francis Lemarié (création d'un city stade, aménagements paysagers), Henri Lemarié (projecteurs LED, filets pare-ballons, aménagements paysagers), terrain de rugby (arrosage automatique, nivellement du terrain et conteneurs tribunes), matériels et outillages.
- Salles de sport (éclairage LED du Panier Fleuri et de Charcot, remplacement du sol de Surcouf, matériels divers) : 417 200 €
- Pôle jeunesse (projet micro-folies, mise en sécurité incendie ; matériels) : 158 800 €
- Fosse de plongée (réfection de la résine) : 120 000 €
- Etudes pour la reconversion de la piscine : 80 000 €
- Subventions d'équipement aux associations sportives (dont 91 193 € pour les activités nautiques) : 146 507 €
- Accès aux plages (murs, mains courantes, escaliers, panneaux...) : 65 000 €
- Centre nautique de la Hoguette : 35 000 €
- Parcours sportif : 70 000 €
- Centre de tir de la Gilbardais : 40 000 €

➤ **Aménagement des territoires : 9 373 781 €**

- **Services communs : 191 200 €** dont 185 000 € pour le PLU.
- **Espaces verts urbains : 1 381 000 €**
 - Restauration du domaine de la Briantais : 65 000 € pour des études de programmation, un diagnostic faune et flore et 25 000 € de réparation des murs de clôture.
 - Travaux récurrents (réhabilitation des parcs, travaux liés aux problèmes de racines, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, travaux d'accompagnement des travaux de voirie, sécurisation des aires de jeux, remplacement des bancs...) : 614 500 €
 - Gestion du patrimoine arboré et reconquête de la nature en ville : 90 000 €
 - Programme de plantations d'arbres et d'arbustes : 60 000 €
 - Désimperméabilisation des sols rue Nominoë : 50 000 €
 - Renouvellement des véhicules et matériels : 476 500 € dont un poids-lourd, un tracteur, une tondeuse autoportée, un fourgon cabine...
- **Eclairage public : 613 703 €**
 - Renouvellement de lanternes : 165 000 €
 - Effacements de réseaux rue des Chênes : 197 000 €
 - Grosses réparations suite à vandalisme ou accidents : 100 000 €
 - Mise en conformité avec les postes EDF, défaut des câbles : 42 000 €
 - Suppression des boules de réverbères (50 000 €) et mise en conformité classe A (50 000 €).
- **Opérations d'aménagement urbain : 4 934 878 €**
 - PAE Rocabey (place Anne de Bretagne, parc Pierre Semard, carrefour Moka, rue des halles) : 1 220 000 €
 - NPNRU (secteurs Etrier et Marville, abords du skatepark) : 912 078 €
 - PUP Etrier-Marville (rue de l'Etrier) : 120 000 €
 - PUP Fontaine aux Pèlerins (effacements de réseaux) : 260 000 €
 - PUP Talards (aménagement) : 250 000 €
 - Rue de la Fontaine : 216 000 €
 - Boulevard de la Rance (aménagement) : 190 000 €
 - PUP Rosais (effacements de réseaux) : 155 000 €
 - Rue du Calvaire (aménagement) : 91 000 €
 - Etude de programmation secteur du Davier : 40 000 €
 - Travaux divers d'urbanisme (raccordements ERDF, clôture, démolitions...) : 190 000 €
 - Provisions pour acquisitions foncières : 1 000 000 €
 - Ecritures comptables pour opérations de cession (rue René Boltz) ou acquisition (maison de quartier de l'Espérance) : 135 400 €
 - Etudes diverses d'urbanisme : 70 000 €

- **Parc privé de la ville : 63 000 €** (gros entretien du patrimoine communal locatif, remplacement de chaudières...)
- **Actions en faveur du littoral et sécurité : 2 190 000 €** dont 1 850 000 € pour la réhabilitation de la cale de Rochebonne, 240 000 € pour la reprise du mur de soutènement de la plage du Minihic et 100 000 € pour des interventions (murs, cales, escaliers, garde-corps...).

➤ **Voirie : 3 200 710 €**

- Travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 1 000 000 €
- Voie verte rue Roger Mette : 542 000 €
- Voie verte des Talards : 306 560 €
- Voie verte Patton / Balue : 300 000 €
- Circulations douces (abris vélos, divers aménagements et zones de circulation apaisée) : 205 500 €
- Avenue des Cottages : 200 000 €
- Rue Auguste Hovius : 200 000 €
- Equipements de voirie (feux tricolores, panneaux de signalisation, jalonnement, bornes, barrières...) : 200 000 €
- Réfection du mur mitoyen avec l'hôpital : 65 000 €
- Travaux d'accompagnement des concessionnaires : 60 000 €
- Travaux d'accessibilité : 55 000 €
- Etudes diverses : 45 000 €
- Ouvrages d'art : 20 000 €

➤ **Enseignement – Formation : 1 240 233 €**

- Travaux divers dans les écoles (sécurité, ravalement, faux plafonds, sol, éclairages, interphones, serrures...) : 365 200 €
- Travaux de rénovation énergétique et de menuiseries extérieures dans les écoles : 300 000 €
- Cuisine centrale (matériels, études) : 246 000 €
- Restaurants scolaires (traitement acoustique, matériel et mobilier des offices, chaises insonorisantes) : 97 000 €
- Plan informatique dans les écoles (70 000 €) et travaux de câblage informatique (30 000 €)
- Mobiliers des écoles et des accueils de loisirs : 43 300 €
- Travaux en régie : 33 000 €
- Cours d'écoles (étude thermique, tracés, désimperméabilisation) : 25 000 €
- Etude sur les accueils de loisirs : 15 600 €
- Dotations aux écoles (ancienne Caisse des Ecoles) : 6 500 €

➤ **Environnement : 1 107 500 €**

- Propreté urbaine : 849 500 € dont une balayeuse de voirie (250 000 €), une laveuse de voirie (200 000 €), une micro-benne (160 000 €), 3 fourgonnettes (135 000 €) et des corbeille (65 500 €).
- Mise en sécurité des falaises : 160 000 €
- Formalisation d'un plan de gestion des espaces naturels sensibles à Rothéneuf : 30 000 €

- Grand Bé (étude de sécurisation, gestion différenciée et signalétique) : 58 000 €
- Matériel de sensibilisation et panneaux d'information au développement durable : 10 000 €

➤ **Action économique : 601 000 €**

- La subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large : 435 000 €
- Halle au Blé (peintures, grilles extérieures) et halle de Saint-Servan (portes automatiques) : 73 500 €
- Acquisitions de chalets (marché de Noël) : 50 000 €
- Décoration réutilisables pour les unions commerciales : 20 000 €
- Travaux de raccordements électriques des emplacements de vente ambulante : 10 000 €

➤ **Hygiène et sécurité : 454 700 €**

- Sanitaires de la Hoguette (automatisation) : 130 000 €
- Travaux et poteaux pour la défense incendie : 60 000 €
- L'acquisition d'équipements pour la police municipale (véhicule, matériel centre de supervision urbain, radios, téléphonie, terminaux de verbalisation électronique, caméras piétons, gilets pare-balles) : 99 200 €
- La pose de caméras de vidéo-protection : 90 000 €
- Extension du hall de la police municipale : 20 000 €
- Plages (postes de secours) : 35 000 €

➤ **Social et petite enfance : 495 700 €**

- Rénovation de la crèche Turpin (travaux) : 155 000 €
- Rénovation de la crèche Poupie (études) : 40 000 €
- Crèche Grain de Sable (verdissement des espaces extérieurs) : 40 000 €
- Maison des 1000 jours : 11 500 €
- Etudes pour l'extension de la halte-garderie Bougainville : 100 000 €
- Véhicules autopartagés à la Maison de la Famille : 90 000 €
- Matériels et mobiliers pour les crèches : 53 200 €

➤ **Services généraux : 4 114 328 €**

- L'acquisition d'un immeuble rue Augustin Fresnel : 800 000 €
- La poursuite du programme des travaux d'accessibilité : 515 000 €
- Les travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville (dont 260 000 € pour la réfection de la couverture) : 301 000 €
- Le renouvellement récurrent des matériels informatiques et de téléphonie, l'acquisition de licences de logiciels et les équipements réseaux (fibre optique) : 476 500 €
- Contrat de chauffage (garantie P3) : 279 400 €
- Le renouvellement des véhicules (un fourgon plateau, une fourgonnette électrique, une berline et des vélos électriques...) : 153 000 €
- Bâtiment rue du Levant (couverture) : 141 000 €
- Maison de quartier rue d'Alger (acquisition en VEFA) : 120 000 €
- Schéma directeur immobilier, usages et énergies : 100 000 €

- Locaux avenue des Comptoirs (aménagements intérieurs) : 98 000 €
- L'attribution de compensation versée à SMA pour le renouvellement du réseau d'eau pluviale : 180 928 €
- Le renouvellement des matériels et du mobilier des services : 94 200 €
- Acquisition de matériels pour l'évènementiel (dont 70 000 € de chaises pliantes) : 154 800 €
- Les études pour le transfert du complexe technique : 80 000 €
- Site du Bois Aurant (chêneaux, lignes de vie, aire de lavage, porte sectionnelle, outillages...) : 130 700 €
- Les travaux et acquisitions dans les maisons de quartiers : 41 500 €
- Provisions pour diverses études (diagnostics amiante) et travaux (ravalement, sinistres, LED...) : 105 000 €
- La mise en sécurité électrique des établissements recevant du public (80 000 €) et incendie (30 000 €), le remplacement d'alarmes et de centrales anti-intrusion (10 000 €).
- Cimetières (columbariums, pergola, travaux, tondeuses...) : 41 300 €
- Travaux en régie : 71 000 €

LE BUDGET VERT

La « budgétisation verte » ou « budget vert » est une évaluation du budget d'une collectivité publique qui consiste à analyser les lignes budgétaires au regard de leurs effets sur des objectifs environnementaux déterminés en amont. Il s'agit de prendre en compte les enjeux climatiques dans la construction du budget, en incluant l'ensemble des dépenses, au-delà des seuls crédits qui s'inscrivent explicitement en faveur de la transition écologique.

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 impose à toutes les communes de plus de 3 500 habitants de renseigner une annexe au compte administratif relative à l'analyse environnementale des dépenses d'investissement. Il précise que cette analyse devra prendre en compte les 6 axes (ou objectifs) de transition écologique déterminés par l'article 19 du règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables :

- **Axe 1 : atténuation du changement climatique**
- **Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**
- **Axe 3 : gestion des ressources en eau**
- **Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques**
- **Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols**
- **Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

La prise en compte de ces 6 axes se fera progressivement, elle est prévue sur 4 ans :

- ✓ Compte administratif 2024 : axe 1
- ✓ Compte administratif 2025 et 2026 : axes 1 et 6
- ✓ Compte administratif 2027 : les 6 axes sous réserve de la mise à disposition des ressources méthodologiques nécessaires.

La Ville a anticipé cette nouvelle obligation légale en s'engageant dans l'expérimentation d'un budget vert dès la préparation du budget 2024 en retenant la **méthodologie I4CE** (Institut de l'Economie pour le Climat) qui prend en compte les axes 1, 2 et 6.

Cette démarche volontaire est une **action phare de la labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique »** dans laquelle s'est engagée la Ville de Saint-Malo, qui devrait être labellisée au niveau « 3 étoiles » dans les prochaines semaines.

Dans un premier temps, les dépenses d'investissement ont été analysées suivant l'axe 1 « **atténuation du changement climatique** » (c'est-à-dire la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre) tout en prenant en considération de façon anticipée l'axe 6 « biodiversité ». Cet axe 6 fait en effet écho à l'engagement de la Ville en faveur de la Nature en Ville, qui se traduit par l'adoption et la déclinaison des Plans Biodiversité et de Végétalisation.

Soucieuse d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux de ses projets d'investissement dès l'élaboration du budget, et de nourrir les arbitrages lors du vote du budget primitif, la Ville de Saint-Malo choisit d'aller au-delà de ses obligations réglementaires en **analysant les dépenses d'équipement du BP 2025**.

60 % des dépenses sont classées dans la catégorie « neutre »

Ainsi, lorsque l'on regarde la catégorie « neutre », il est important de bien distinguer :

- les dépenses qui sont neutres par nature, c'est-à-dire sur lesquelles il n'y a pas d'enjeu au titre de l'atténuation du climat (acquisitions foncières, mise en conformité de bâtiments...).
- les dépenses qui pourraient être classées en « favorable », mais qui n'atteignent pas les conditions requises dans la méthodologie I4CE (amélioration de la performance énergétique sans atteindre une réduction significative).

L'acquisition de l'ENSM représente à elle seule 20 % des dépenses d'équipement et explique la part prépondérante de la catégorie « neutre ».

13 % des dépenses sont classées dans la catégorie « défavorable »

S'agissant de la **catégorie « défavorable »**, elle cible des investissements tels que :

- la construction de bâtiments avec artificialisation du sol (surfaces perméables rendues imperméables)
- la rénovation de bâtiments sans amélioration de leur performance énergétique
- la création de nouveaux espaces en faveur de la voiture (parking, routes)
- l'acquisition de véhicules thermiques
- la réalisation d'un marché public ou l'octroi de subventions d'investissement sans intégrer de considérations environnementales

4 % des dépenses sont classées dans la catégorie « à approfondir »

La **catégorie « à approfondir »** intègre des dépenses encore trop peu définies au moment du vote du budget, mais sur lesquelles il y a un levier important à intégrer lors de la formalisation du projet. On peut citer par exemple des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'aménagement, ou des marchés publics à lancer ou renouveler dans l'année.

23 % des dépenses sont classées dans la catégorie « favorable »

La **catégorie « favorable »** valorise des dépenses qui améliorent :

- la place des mobilités douces (piétons, vélos, transports en commun...) et la limitation de la place de la voiture
- la construction et la rénovation de bâtiments performants tant énergétiquement que sur leur impact carbone
- la diminution des consommations électriques liées à l'éclairage public
- la plantation d'arbres mais aussi l'entretien et la protection du patrimoine arboré existant
- l'acquisitions de véhicules électriques
- la réalisation d'un marché public ou l'octroi d'une subvention d'investissement intégrant des considérations environnementales significatives

Les principaux projets d'investissement 2025 ayant un impact favorable sont les suivants :

- la **voie verte allant de l'hippodrome à Rocabey** : parc Pierre Sépard, plateau piétonnier carrefour Moka, l'aménagement de la place Anne de Bretagne ;
- l'aménagement de **nouvelles voies vertes structurantes** Patton/Balue, Roger Mette, Talards, qui intègre également la création d'une placette dédiée aux piétons ;
- les **études** relatives à la construction de la **nouvelle salle de gymnastique**, à la construction du **Musée Maritime** ou au **programme « 1000 écoles »** ;
- la poursuite du déploiement de **Leds pour l'éclairage public** ;
- les **plantations d'arbres, la connaissance et la protection du patrimoine arboré** existant via le diagnostic / plan de gestion du patrimoine arboré, la réhabilitation de parcs notamment la Vallée verte, ou encore via la désimperméabilisation des sols rue Nominoë. A noter que toutes ces dépenses sont également favorables au titre de **l'enjeu « biodiversité »** de la méthodologie I4CE ;
- la poursuite de la transformation du parc automobile municipal via l'acquisition de **nouveaux véhicules électriques** : laveuse de voirie, micro-benne 3.5 tonnes et 6 véhicules de service ;
- les **achats publics intégrant un volet environnemental** tels que l'acquisition de chalets pour le marché de Noël reconditionnés et faits avec du bois issu de forêts gérées de façon durable (PEFC) ou les acquisitions de poubelles de voirie compactrices en remplacement de poubelles « classiques », permettant notamment de diminuer les fréquences de collecte

1.2. Remboursement du capital de la dette

Il s'agit du remboursement contractuel des capitaux empruntés pour 7 116 000 € et d'un crédit destiné à procéder à des opérations de gestion active de la dette (remboursement anticipé temporaire par exemple) pour 500 000 €.

Article	BP 2024	BP 2025
1641 - Remboursement du capital des emprunts	6 015 000 €	6 386 000 €
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	1 169 000 €	730 000 €
Sous-total remboursement du capital	7 184 000 €	7 116 000 €
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	2 000 000 €	500 000 €
Total chapitre 16	9 184 000 €	7 616 000 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolut° en %	Poids en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 503 000 €	3 060 000 €	-12,6 %	6,8 %
13 - Subventions d'investissement reçues	4 671 892 €	2 936 817 €	-37,1 %	6,5 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 861 356 €	27 341 501 €	10,0 %	60,5 %
27 - Autres immobilisations financières	50 000 €	50 000 €	0,0 %	0,1 %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 181 000 €	3 366 400 €	185,0 %	7,4 %
Sous-Total opérations réelles	34 267 248 €	36 754 718 €	7,3 %	81,3 %
040 - Opér. d'ordre de transfert entre section	4 352 145 €	4 566 880 €	4,9 %	10,1 %
041 - Opérations patrimoniales	822 000 €	970 000 €	18,0 %	2,1 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 149 062 €	2 923 086 €	-7,2 %	6,5%
Sous-Total opérations d'ordre	8 323 207 €	8 459 966 €	1,6 %	18,7 %
Total recettes d'investissement	42 590 455 €	45 214 684 €	6,2 %	100,0 %

2.1. L'autofinancement (7 044 287 €)

Chapitre	BP 2024	BP 2025	évol° en %	évol° en valeur
D023 Virement de la section de fonctionnement	3 149 062 €	2 923 086 €	-7,2 %	-225 976 €
D042 Dotations aux amortissements	4 352 145 €	4 566 880 €	4,9 %	214 735 €
R042 Travaux en régie et amt des subventions	-456 920 €	-515 265 €	12,8 %	-58 345 €
Total autofinancement	7 044 287 €	6 974 701 €	-1,0 %	-69 586 €

L'autofinancement prévisionnel est composé du virement de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements. Malgré les contraintes pesant sur nos recettes et nos dépenses, l'autofinancement a pu être maintenu à un niveau équivalent à celui de 2024 avec une baisse limitée à - 1 %.

2.2. Les cessions d'immobilisations (chapitre 024 : 3 366 400 €)

Ce sont les prévisions des produits de cessions dont les plus importantes concernent plusieurs îlots dans le cadre du NPNRU, le Pool, des maisons ou terrains situés rue René Boltz, Boulevard Gambetta et rue Saint Fiacre.

2.3. Les recettes de dotations et fonds divers (chapitre 10 : 3 060 000 €)

Il s'agit des recettes suivantes :

Article	BP 2024	BP 2025
10222 - F.C.T.V.A.	2 500 000 €	2 260 000 €
10226 - Taxe d'aménagement	1 000 000 €	800 000 €
10251 - Dons et legs en capital	3 000 €	- €
Total chapitre 10	3 503 000 €	3 060 000 €

Le montant du FCTVA varie en fonction du niveau des investissements réalisés l'année précédente. L'article 30 du projet de loi de finances prévoit une diminution du taux de remboursement de la TVA de 16,404 % à 14,85 %, ce qui entraîne une baisse de recette de 240 000 €.

La taxe d'aménagement est évaluée à 800 000 €.

2.4. Les subventions et participations (chapitre 13 : 2 936 817 €)

Article	BP 2024	BP 2025
Etat et établissements nationaux	1 019 466 €	538 474 €
Régions		150 000 €
Départements	734 375 €	250 000 €
Communes	85 000 €	50 000 €
GFP de rattachement		150 000 €
Autres établissements publics locaux	178 569 €	41 300 €
Autres participations	2 188 982 €	1 101 043 €
Amendes de radars automatiques et de police	260 000 €	400 000 €
Dotation de soutien à l'investissement local	205 500 €	256 000 €
Total chapitre 13	4 671 892 €	2 936 817 €

Les subventions inscrites au BP 2025 sont en baisse, principalement en raison des moindres participations d'urbanisme. Ce chapitre se compose de :

- 666 598 € de participations d'urbanisme pour les travaux rue Roger Mette, les PUP Rosais, Saint Etienne 2, Beugeard, Paul Cézanne et le Mottais.
- 510 474 € pour le NPNRU sur les secteurs Marville et Etrier (ANRU, région, DSIL).
- 433 120 € de la CAF pour les travaux de rénovation des crèches.
- 410 000 € pour les réserves (département et DRAC).
- 250 000 € pour la Briantais (DRAC et DSIL).
- 150 000 € de l'agglomération au titre du déficit foncier dans le cadre des cessions des maisons rue René Boltz.
- 50 000 € de participations du budget ZAC aux travaux boulevard de la Rance.
- 26 300 € de participation de l'hôpital pour les travaux et équipements de la cuisine centrale.
- 24 000 € de bonus écologique pour l'acquisition de véhicules électriques.
- 15 000 € du Syndicat Départemental d'Energie pour l'installation de lanternes.

Enfin, le produit des amendes de police (versement national), est estimé à 400 000 €.

2.5. L'emprunt d'équilibre

Article	BP 2024	BP 2025
1641 - Emprunts en euros	22 861 356 €	27 241 501 €
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	2 000 000 €	500 000 €
Total chapitre 16	24 861 356 €	27 741 501 €

Le chapitre 16 est composé de deux lignes : l'emprunt d'équilibre (27 241 501 €) et les crédits nécessaires aux opérations de gestion active de la dette (500 000 €)

L'augmentation de l'emprunt d'équilibre (+ 4,38 M€) s'explique essentiellement par la hausse des dépenses d'équipement (+ 3,98 M€).

Hors acquisition du nouveau site pour le musée maritime (7,1 M€), l'emprunt aurait été limité à 20,14 M€, soit moins qu'en 2024.

BUDGETS ANNEXES

1. ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	7 806 749,00 €	
66	Charges financières	- €	
70	Produits des services domaines		521 769,00 €
74	Dotations, subventions et participations		1 500 000,00 €
042	Opé d'ordres de transferts entre sections	3 384 369,00 €	9 169 349,00 €
043	Opé d'ordres de transferts section fonct	9 000,00 €	9 000,00 €
Total section de fonctionnement		11 200 118,00 €	11 200 118,00 €
16	Emprunts	- €	5 784 980,00 €
040	Opé d'ordres de transferts entre sections	9 169 349,00 €	3 384 369,00 €
Total section d'investissement		9 169 349,00 €	9 169 349,00 €

Ce budget regroupe plusieurs ZAC. Les opérations réelles (donnant lieu à encaissements ou décaissements) s'élèvent à 7 806 749 € avec la répartition suivante par ZAC :

ZAC	Dépenses réelles	Recettes réelles
Général de Gaulle – Bois Aurant	1 580 009 €	1 500 000 €
La Houssaye	2 086 995 €	
Campus	1 608 571 €	
Caserne de Lorette	1 550 644 €	521 769 €
Laennec	850 000 €	
Frais d'administration générale	130 530 €	
SOUS-TOTAL	7 806 749 €	2 021 769 €
Annuité de la dette		
Emprunts		5 784 980 €
TOTAL OPERATIONS RELLES	7 806 749 €	7 806 749 €

Les écritures de stocks représentent 3 384 369 € en dépenses et 9 169 349 € en recettes.

Le budget ZAC a remboursé la totalité de ses emprunts en 2024. Au regard des dépenses à engager en 2025, un ou plusieurs emprunts pourraient être nécessaires suivant le degré d'avancement des différentes ZAC.

2. PALAIS DU GRAND LARGE

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	414 010,00 €	
66	Charges financières	229 000,00 €	
75	Autres produits de gestion courante		460 940,00 €
77	Produits exceptionnels		182 070,00 €
Total section de fonctionnement		643 010,00 €	643 010,00 €
13	Subventions d'investissement reçues		435 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	
23	Immobilisations en cours		
16	Emprunts	395 000,00 €	
Total section d'investissement		435 000,00 €	435 000,00 €

Le budget annexe Palais du Grand Large enregistre toutes les dépenses et recettes afférentes à cet équipement dont celles relatives au BEA et à la délégation de service public confiée à la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ».

Les subventions du budget principal nécessaires à l'équilibre de ce budget annexe s'élèvent à 182 070 € en fonctionnement et 435 000 € en investissement. Ces montants seront ajustés lors de l'adoption du budget supplémentaire après l'affectation des résultats 2024.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 2 décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le budget de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus (budget principal et les budgets annexes ZAC et Palais du Grand Large).

DECIDE

- L'attribution des subventions figurant à l'état annexe B1.7 du document budgétaire conformément à l'article L2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales.

- L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 182 070 € et d'une subvention d'investissement de 435 000 € du budget principal vers le budget annexe Palais du Grand Large.

PRECISE

- Que le présent budget porte détermination des besoins de la collectivité au sens du Code des Marchés Publics.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toutes les autorisations administratives et d'urbanisme relatives aux investissements prévus au budget 2025.

ADOpte

Par 36 voix POUR

6 voix CONTRE (Mme BEAUDOUT S - Mme CLAVIER A - Mme LE GAGNE A - M. RICHARD V - Mme SAGET R - M. VAURY E)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour Le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Olivier PERNET

Le Secrétaire de séance,
Arthur BUSNEL